

Annexe au projet de délibération

**Convention d'adhésion à la convention de partenariat
Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée**

ENTRE Les signataires de la convention de partenariat de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée :

- **l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (U.P.E.M.L.V.),**
établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel,
dont le siège est situé : 5 boulevard Descartes - Cité Descartes - 77454 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2,
représenté par son Président, Monsieur Francis GODARD ;
- **Alternatives Économiques SCOP SA,**
société anonyme située : 12 rue du Cap Vert - 21 800 QUÉTIGNY,
numéro SIRET Paris : 330394479 – 00050,
représentée par son Président Directeur général, Monsieur Philippe FRÉMEAUX ;
- **le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire - L'Atelier,**
association loi 1901 située : 8/10 Impasse Boutron - 75010 PARIS,
numéro SIRET : 495 085 490 00029,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc BRULÉ ;
- **l'Institut régional universitaire polytechnique (I.R.U.P.),**
association loi 1901 située : 61 boulevard de Fraissinette - BP 369 - 42050 SAINT ETIENNE Cedex 2,
numéro SIRET : 402 474 159 00041,
représentée par son Président Jean-Luc EURIN ; Cyril FAURE, Directeur, ayant pouvoir de signer ;
- **la Société nationale de la mutualité (S.N.M.),**
organisme relevant du livre II du Code de la mutualité,
mutuelle inscrite au registre national des mutuelles sous le numéro 784 621 419,
dont le siège social est situé : 56-60 rue Nationale – 75013 PARIS,
- **C.I.D.E.S.,** association dénommée "**Chorum initiatives pour le développement de l'économie sociale**",
personne morale de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
dont le siège social est situé : 56-60 rue Nationale - 75013 PARIS,
représentée par Madame Brigitte LESOT, en qualité de Directrice générale des deux institutions S.N.M.
et C.I.D.E.S. ;
- **l'Union des groupements des employeurs mutualistes (U.G.E.M.),**
association loi 1901 située : 17 avenue Victor Hugo - 75016 PARIS,
numéro SIRET : 443 991 658 00032,
représentée par son Président, Jean-Marc LAGOUTTE ;

ci-après dénommés "les partenaires fondateurs" ;

D'UNE PART

ET le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil général de Seine-et-Marne,
dûment autorisé par délibération n°..... du Conseil général en date du 24 septembre 2010,
ci-après dénommé "le Département"

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIV

PRÉAMBULE

La chaire d'économie sociale et solidaire (E.S.S.) s'inscrit dans le souci de :

- mieux coordonner les formations délivrées par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (Master et Licences professionnelle "Management des organisations de l'E.S.S.");
- évaluer les pratiques et les outils dans le domaine de l'E.S.S. et développer des recherche-actions en lien avec les territoires (collectivités locales, entreprises...);
- donner une visibilité à l'E.S.S. dans une logique de mise en place d'une filière de l'E.S.S. portée par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et dans le cadre du pôle de recherche de l'enseignement supérieur (P.R.E.S.S.) de l'Est parisien ;
- mieux faire savoir la forme originale d'entreprendre sous forme de groupements de personnes, différente de l'économie capitalistique et de l'économie dirigée, avec les moyens tant juridiques que techniques de se développer au niveau national et européen.

Comme indiqué à l'article 6 de la convention de partenariat "chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée", il est prévu l'entrée de nouveaux partenaires financeurs de la chaire d'économie sociale et solidaire, par signature d'un avenant entre les signataires de la convention initiale et le nouveau partenaire.

Le présent contrat d'adhésion est un avenant à la convention initiale de partenariat signée le 4 février 2010. Il fixe les conditions de l'entrée du Département dans la chaire et sur lesquelles les partenaires fondateurs et le Département s'accordent.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser l'adhésion du Département à la convention initiale de partenariat. Après avoir pris connaissance de l'ensemble des articles de la convention de partenariat le Département les reprend à son compte.

Le Département, par le soutien financier qu'il apporte, entend promouvoir l'ensemble des missions figurant dans le programme de travail de la chaire pour l'année 2010. La chaire d'économie sociale et solidaire apportera son expertise au Département dans le cadre des projets qu'il porte concernant les secteurs de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, la chaire s'engage notamment à :

- mener une étude ayant pour objet :
 - * d'établir un état des lieux des structures seine-et-marnaises relevant de l'E.S.S. et plus particulièrement celles relevant du secteur de l'insertion par l'activité économique,
 - * de proposer une stratégie de développement de l'E.S.S. en Seine-et-Marne,
 - * de proposer un plan d'intervention du Département en faveur de ce secteur.Le contenu, le calendrier et le budget de cette étude sont précisés en annexe de la présente convention ;
- apporter son appui à l'organisation d'un temps d'information et d'échange sur le thème de l'insertion par l'activité économique (I.A.E.) notamment en direction des élus.

ARTICLE 2 – FINANCEMENT DU DEPARTEMENT

2.1 - Subvention et modalités de versement

La contribution financière du Département sera de **31 500 €** Le mandatement de cette subvention sera effectué au bénéfice de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, selon les modalités suivantes :

- un premier versement de **20 750 €** correspondant à l'adhésion du Département à la chaire E.S.S. (10 000 €) et à 50 % du coût de l'étude spécifique, sera effectué dès signature de la présente convention ;
- un deuxième versement de **10 750 €** correspondant au solde du coût de l'étude spécifique, sera effectué dès transmission des résultats de cette dernière au Département.

2.2 - Rapport d'activité

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat de la chaire, un rapport d'activité sera remis aux partenaires à l'issue de la présente convention (rapport narratif d'évaluation détaillé et rapport financier accompagné des copies des factures), dans un délai de 45 jours à dater du terme de la convention.

2.3 - Contrôle

Au titre de son partenariat avec la chaire, le Département peut demander à contrôler sur pièces ou sur place, pendant un délai d'un an à compter de la date d'expiration de la convention, et à ce que lui soit remis toute copie des pièces ou documents, notamment comptables et financiers nécessaires aux opérations de vérification, tels que mentionnés dans l'article 2.2, "rapport d'activité", mentionné ci-dessus.

ARTICLE 3 – BUDGET ET UTILISATION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Il se décompose en deux postes de dépenses.

Le premier décliné dans le budget ci-dessous concerne le soutien global au fonctionnement de la chaire (10 000 €) et représente le coût de l'adhésion à cette dernière.

INTITULÉ	CHARGES	RESSOURCES
Frais de gestion université (10 % convention)	3 850 €	
Recherche (organisation de réunions, déplacements, colloque, publication)	11 650 €	
Site internet de l'Économie Sociale et Solidaire	10 000 €	
Ingénierie de formation	8 000 €	
Charges salariales (contribution apprenti)	5 000 €	
Taxe d'apprentissage des partenaires		2 500 €
Contributions financières partenaires		36 000 €
TOTAL	38 500 €	38 500 €

Le total des ressources de la chaire, hors valorisations diverses, représente la somme de 38 500 €, serépartissant comme suit :

- C.R.E.S.S.	valorisation (5 000 €)
- Alternatives économiques	2 500 €
(sous forme de taxe d'apprentissage) + valorisation (4 000 €)	
- C.I.D.E.S. CHORUM.....	3 000 €
- I.R.U.P.	3 000 €
(+ valorisation dans le cadre de conventions Licence et Master pour un montant de 9 575 €)	
- U.G.E.M.....	10 000 €
- M.A.C.I.F.....	10 000 €
- Département de Seine-et-Marne.....	10 000 €

Le deuxième poste de dépenses à hauteur de 21 500 € est consacré à la réalisation du travail d'étude spécifique tel que présenté à l'article 1.

ARTICLE 4 - RESILIATION

Les conditions de résiliation prévues à l'article 8 de la convention-cadre seront appliquées dans le cadre de la présente convention.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département pour tout motif tiré de l'intérêt général.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit après mise en demeure du partenaire défaillant si l'un des partenaires ne respecte pas la loi ou la présente convention.

Pour tout autre motif, la partie à l'initiative de la résiliation doit avertir ses cocontractants par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins un mois avant la prise d'effet de la résiliation.

En aucun cas, la résiliation de la présente convention à l'initiative du Département ne pourra donner lieu à indemnité au profit des cocontractants.

ARTICLE 5 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra demander la restitution de tout ou partie de la subvention attribuée.

De même, le Département pourra également exiger restitution totale ou partielle des sommes ainsi versées, si le partenariat de la chaire ne les utilise pas en totalité, ou pas conformément aux conditions stipulées dans la présente convention, ou pour un objet partiellement ou totalement différent.

Le Département pourra aussi exiger restitution de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention si les moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs fixés sont manifestement insuffisants.

Ces conditions s'appliquent à la somme réservée à la réalisation d'une étude spécifique pour le compte du Département, soit 21 500 €.

ARTICLE 6 - DUREE

Comme pour la convention initiale de partenariat, la présente convention prend effet à la date de signature par les partenaires et jusqu'au 31 décembre 2011.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les partenaires.

ARTICLE 8 - REGLEMENT DES LITIGES

Les partenaires à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 7 exemplaires originaux, à, le

Pour l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée
Francis GODARD, Président

Pour l'I.R.U.P.
(Institut régional universitaire polytechnique)
Jean-Luc EURIN, Président

Pour Alternatives Économiques SCOP SA
Philippe FRÉMEAUX, Président-directeur général

Pour le Centre de ressources régional de l'économie sociale
et solidaire, l'ATELIER
Jean-Marc BRULÉ, Président

Pour l'U.G.E.M.
(Union des groupements des employeurs mutualistes)
Jean-Marc LAGOUTTE, Président

Pour la Mutuelle CHORUM et C.I.D.E.S. (Chorum
initiatives pour le développement de l'économie sociale)
Brigitte LESOT, Directrice générale

Pour le Département de Seine-et-Marne
Vincent ÉBLÉ, Président du Conseil général

Annexe à la convention d'adhésion à la convention de partenariat
Chaire d'économie sociale et solidaire
de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Étude en vue de définir une politique de soutien au domaine de l'économie sociale et solidaire

Conseil général de Seine-et-Marne

Canevas de l'étude proposée par la chaire E.S.S.-U.P.E.M.L.V.

1 - PREAMBULE

Cette étude s'inscrit dans les orientations du programme de travail de la chaire d'économie sociale et solidaire (E.S.S.) de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (U.P.E.M.L.V.).

La chaire d'E.S.S.-U.P.E.M.L.V. centre son programme de recherche sur l'analyse des modèles économiques des organisations de l'économie sociale et solidaire en vue de considérer et aussi de favoriser leur capacité à développer un emploi de qualité pour tous. La mise en œuvre de ce programme suit une démarche originale qui associe plusieurs points forts.

Un premier point est le lien entre l'orientation de ses recherches et les formations professionnelles de la chaire, la licence professionnelle Management des organisations de l'économie sociale et la spécialité de Master deuxième année Management de l'insertion par l'économie sociale et solidaire. En soutenant la professionnalisation de ses organisations -d'abord à travers les nombreux partenariats qu'elles nouent dans le cadre de ses périodes en entreprise réalisées en apprentissage ou en stage rémunéré, ensuite à travers la formation continue qu'elle met en œuvre-, la chaire apporte son concours au développement d'un emploi de qualité dans l'économie sociale et solidaire.

Un deuxième point est l'ancrage territorial de la chaire et de ses recherches, que traduit la présence de l'Atelier (Centre de ressources de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France) parmi les membres fondateurs de la chaire. Ce point renvoie, par exemple, au partenariat de recherche avec le mouvement A.T.D. Quart Monde autour de son entreprise solidaire T.A.E. (travailler et apprendre ensemble) de Noisy-le-Grand ou aux travaux menés par Antoine BOUVY, dans le cadre d'une convention de recherche et de sa thèse de Doctorat, sur l'intégration dans l'emploi des salariés issus de l'insertion en Seine-et-Marne.

Un troisième point est l'articulation au sein de ses recherches entre les aspects quantitatif et qualitatif des objets qui y sont abordés. Ainsi, la recherche initiée avec l'U.G.E.M. (Union des groupements d'employeurs mutualistes), membre de la chaire, qui porte sur les conséquences sur l'emploi et sur la gouvernance du mouvement de concentration au sein des Mutuelles de santé, associe t'elle un volet statistique et un volet monographique avec quatre études de cas. Cette association entre les aspects quantitatif et qualitatif invite notre approche économique à une ouverture sur d'autres disciplines adjacentes : les sciences de gestion et la sociologie en particulier.

Enfin, l'orientation des recherches de la chaire est ouverte sur les autres organisations de l'économie en faisant des liens avec le champ des relations professionnelles et celui de la responsabilité sociale des entreprises.

2 - L'ETUDE

Nous proposons de conduire une recherche en quatre étapes qui pourront être emboîtées et dont le contenu de chacune sera ici seulement esquissé.

2.1 - SPECIFICITES DE L'E.S.S. EN SEINE-ET-MARNE

L'analyse des spécificités ou, au contraire, des conformités de l'E.S.S. en Seine-et-Marne par rapport aux autres départements de l'Île-de-France, à l'ensemble de la Région Île-de-France, et à la France entière nous permettra de faire un état des lieux territorialisé de l'E.S.S. en Seine-et-Marne. Cet état des lieux croisera trois types de matériaux : les sources statistiques bien sûr, les analyses générales disponibles (de référence et récentes) de l'E.S.S. dans sa dimension territorialisée, la connaissance des acteurs du territoire seine-et-marnais.

2.1.1 - Analyse statistique

Nous appuierons notre analyse des spécificités et, à sa suite, nos éléments de prospective de l'E.S.S. en Seine-et-Marne, sur une analyse statistique la plus exhaustive possible afin de disposer de données solides de cadrage.

Un premier travail d'accès aux sources statistiques disponibles sera à faire en partenariat avec l'Atelier qui ne dispose pas pour l'instant des données sources sur l'Île-de-France. A priori, il est intéressant de croiser les sources de trois fichiers statistiques (SIRENE, CLAP et DADS) pour disposer d'un état des lieux quantitatif territorialisé de l'E.S.S. en Seine-et-Marne. Ce dernier croisera alors plusieurs critères pour constituer un panorama faisant ressortir les spécificités et conformités de l'E.S.S. dans le 77 :

- 1) les organisations de l'E.S.S. selon leur statut,
- 2) les organisations de l'E.S.S. du second périmètre (entreprise à finalité sociale mais de statut hors E.S.S. : exemple une S.I.A.E. en statut sociétaire),
- 3) les organisations de l'E.S.S. selon leur secteur d'activité,
- 4) les organisations de l'E.S.S. selon leur taille,
- 5) les organisations de l'E.S.S. selon leur chiffre d'affaire,
- 6) les organisations de l'E.S.S. par rapport à leur emploi (évalué selon différents critères),
- 7) les organisations de l'E.S.S. selon leur ancrage territorial (commune, agglomération, bassin d'emploi de la Seine-et-Marne),
- 8) les organisations de l'E.S.S. selon leur évolution (2005-2008),
- 9) les S.I.A.E. dans l'E.S.S. en Seine-et-Marne.

2.1.2 - Analyse généraliste du développement territorial de l'E.S.S.

Le travail consistera ici à recenser les documents et ouvrages académiques intéressants dont l'étude permettra de se référer aux approches existantes du développement territorial des organisations de l'E.S.S. :

- rapport Vercamer,
- atlas de l'économie sociale 2009,
- Insee régionales.

Cette analyse généraliste met l'accent sur une rationalité distincte des organisations de l'E.S.S. qui poursuivent généralement un intérêt social ou général, répondant à des besoins identifiés plutôt qu'à une logique de valorisation et de rentabilité du capital. En plus de leur dimension démocratique, ces organisations se caractérisent par une mise en relation assez directe, à travers une logique territoriale de proximité, entre l'offre et la demande. De même, la part de l'innovation sociale y est souvent importante. L'étude cherchera à identifier dans quelle mesure les organisations de l'E.S.S. en Seine-et-Marne, vérifient ces caractéristiques générales.

2.1.3 - La connaissance des acteurs professionnels

Les professionnels des différents secteurs d'activité, des différents réseaux de l'E.S.S. du 77 produisent des connaissances dont il sera également utile de prendre connaissance.

2.1.4 - Analyse des spécificités de l'E.S.S. en Seine-et-Marne

En croisant les informations statistiques (2.1.1), les analyses généralistes (2.1.2) et, enfin, la connaissance des acteurs professionnels (2.1.3), nous établirons un état des lieux de l'E.S.S. en Seine-et-Marne avec l'objectif d'en faire ressortir les spécificités.

2.2 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE PROSPECTIVE DE L'E.S.S. EN SEINE-ET-MARNE

2.2.1 - Veille des bonnes pratiques (benchmarking) des politiques départementales de soutien à l'E.S.S.

Les réussites en matière de développement territorial de l'E.S.S. seront recherchées avec la mise en avant du rôle joué par les politiques publiques dans de telles réussites, en mettant l'accent sur le rôle des Conseils généraux.

2.2.2 - Les potentiels de croissance (activités, emploi) en Seine-et-Marne

Une analyse sera faite des différents supports de croissance d'activité récente ou programmée dans les cinq prochaines années dans le département de la Seine-et-Marne afin de comprendre les conditions observées ou anticipées de leur réalisation. La croissance pouvant être tirée par une logique de l'offre (qui doit alors rencontrer sa demande) ou une logique de la demande (qui doit rencontrer son offre). Cette analyse cherchera à caractériser ces différents supports en identifiant leur modèle économique (secteur d'activité, montage institutionnel, innovation technique, mode de financement, logique de réseaux...).

2.2.3 - Les atouts de l'E.S.S. en Seine-et-Marne pour son développement

En lien avec les potentiels de croissance identifiés, une analyse sera faite du rôle spécifique que les organisations de l'E.S.S. pourront y jouer en tirant partie de leurs spécificités.

2.3 PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE PERFORMANTE DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'E.S.S.

En relation avec les résultats du benchmarking (2.2.1) et les atouts pour le développement de l'E.S.S. en Seine-et-Marne (2.2.3), des propositions seront faites pour une politique ciblée et structurée au niveau départemental pour en maximiser les chances de réussite en termes économique et social.

2.4 - VALORISATION DE L'ÉTUDE

- Restitution auprès des acteurs repérés comme moteur du développement de l'E.S.S..
- Organisation de manifestations (colloque...) pour faire connaître la stratégie de soutien du département à l'E.S.S. ainsi que le potentiel de développement de l'E.S.S. et ses apports en termes social et environnemental.

3 - ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE

- Hervé DEFALVARD, Économiste, U.P.E.M.L.V.-ERUDITE, responsable scientifique de l'étude,
- Mathieu NARCY, Économiste, statisticien, U.P.E.C.-ERUDITE,
- Antoine BOUVY, Chargé de cours,
- Patricia FIZET, Étudiante stagiaire en C.I.F. du Master M.I.E.S.S.,
- Michel ABHERVÉ, Professeur associé à l'U.P.E.M.L.V.,
- un membre de l'Atelier (appui technique).

4 - CALENDRIER PREVISIONNEL

- Juillet à septembre 2010.....Phase de pré-étude : accès aux bases de données (SIRÈNE, CLAP, DADS).
- Septembre à décembre 2010.....Élaboration des éléments pour l'état des lieux.
- Janvier à mars 2011.....Analyse des spécificités de l'E.S.S. en Seine-et-Marne.
- Janvier à mai 2011Éléments de prospective de l'E.S.S. en Seine-et-Marne.
- Avril à juin 2011Propositions pour une politique départementale de soutien au développement de l'E.S.S. en Seine-et-Marne.
- Septembre 2011 :Valorisation

5 - INTERFACE ET SUIVI DE LA RECHERCHE

Un groupe de travail et de suivi de cette recherche sera constitué comprenant des personnes du Département de Seine-et-Marne. Une réunion de cadrage aura lieu, au démarrage de la recherche, afin de déterminer les modes de fonctionnement de ce groupe ainsi que la fréquence et les objectifs de ses réunions.

6 – BUDGET

POSTE	CHARGES	PRODUITS
Convention avec le Conseil général de Seine-et-Marne		21 500 €
Frais de gestion 10 %	2 150 €	
Accès aux données Insee	1 500 €	
Documentation	850 €	
Frais de déplacement pour intendance et valorisation	3 000 €	
Charge de personnel	14 000 €	
TOTAL	21 500 €	21 500 €